



PHYTOTOXITÉ DES PESTICIDES SUR LES PLANTES ORNEMENTALES

État de la situation

Ce communiqué est un court rappel des principes de traitements qui pourraient vous éviter de brûler ou tacher vos plantes avec un fongicide ou un insecticide-acaricide. Dans tous les cas, nous vous rappelons qu'il est très important de bien lire l'étiquette des produits que vous utilisez car elle contient toutes les informations et les mises en garde nécessaires à une bonne utilisation du produit.

Conditions d'application

La majorité des produits phytosanitaires (pesticides) utilisés dans des conditions normales n'occasionnent aucun dégât sur les plantes ornementales. Certains pesticides peuvent cependant être plus phytotoxiques sur certaines espèces et cultivars, dépendamment des conditions. **Les fleurs ou les bractées sont plus souvent endommagées par les pesticides que le feuillage.** Consultez le tableau 1 pour connaître les **fongicides** utilisés contre le *Botrytis* (moisissure grise) et qui n'endommagent pas les fleurs. Il n'existe pas de liste détaillée des effets des insecticides et fongicides sur les fleurs. Le serriste a intérêt à faire les traitements avant que la majorité des boutons floraux soient ouverts. C'est pourquoi vous devriez en faire l'essai sur une petite superficie et sur plusieurs cultivars et espèces. Parfois, les jeunes plants d'une même espèce sont plus vulnérables que les plants matures. De plus, le consommateur est réticent à acheter une plante dont les résidus de pesticides sont apparents sur les feuilles. Voici quelques informations qui vous aideront à prendre une meilleure décision :

- Les **insecticides** sont généralement plus agressifs sur les fleurs que les fongicides.
- Appliquez les **fongicides** le matin pour que le feuillage des plants ait le temps de sécher avant la tombée du jour.
- Les températures très élevées ou très basses dans les serres augmentent les risques de dommages sur les plantes.
- Les pesticides (**fumigants, « fogs »**) causent moins de dommages lorsqu'ils sont appliqués sur du feuillage sec plutôt que mouillé. Question d'efficacité et parce qu'une serre n'est jamais entièrement étanche, les fumigants doivent être utilisés par temps calme parce qu'ils s'échappent par les fissures.
- Ne jamais pulvériser des pesticides lorsque les plantes sont en état de stress (carences, manque d'eau) car le risque de dommages est plus élevé.
- Les pesticides doivent être appliqués, si possible par temps couvert ou sinon très tôt le matin, pour éviter les brûlures par le plein soleil et les fortes chaleurs.
- Les poudres mouillables (WP) causent généralement moins de phytotoxicité que les formulations liquides.

- Dans certains cas, la phytotoxicité d'un pesticide peut se manifester sur les plantes seulement après plusieurs applications (3-4) et ou après un délai variant de 24 heures à 10 jours après le traitement.
- S'il y a lieu, l'étiquette du produit fera une mention particulière sur les produits à ne pas appliquer ou mélanger avec celui-ci. À titre d'exemples, le fongicide **Truban** (etridiazole) ne peut être appliqué en mélange avec aucun autre produit ni engrais. Le fongicide **Aliette** (fosetyl-al) ne peut être appliqué avec un agent mouillant ou dans les 7 à 10 jours qui suivent ou précèdent un traitement à base de cuivre comme le Phytan par risques de phytotoxicité. Ce ne sont que 2 exemples, d'où l'importance de **toujours lire l'étiquette**.

Tableau 1 : Liste des fongicides contre le *Botrytis* qui n'endommagent pas les fleurs

Nom commercial	Matière active
Decree	fenhexamide
Phyton 27	Composé de cuivre
Rovral	Iprodione *
Senator	Thiophanate-méthyl

* sauf exceptions : voir la liste qui suit

Voici une liste **non exhaustive** de plantes ornementales sensibles aux différents pesticides :

- Avid** (abamectine) :
Feuillage des fougères et des marguerites Shasta (*Leucanthemum* spp.).
- Benlate** (benomyl) :
Muflier, alyssum, verveine et salvia.
- Daconil 2787** (chlorothalonil) :
Danger sur fleurs épanouies et tache.
- DDVP en fumigation** (dichlorvos) :
Muflier, tradescantia, crassula, fougères, variétés de chrysanthèmes (Shasta et Pink Champagne) et de rosiers. Fumiguer sur feuillage sec.
- Diazinon** (diazinon) :
Fougère, gardenia, pilea, poinsettia, hibiscus, stephanotis, hydrangée, cyclamen, impatiens de Nouvelle-Guinée et orchidées.
- Dibrom** (naled) :
Plusieurs variétés de chrysanthème.
- Dimilin** (diflubenzuron) :
Bégonia Rieger, hibiscus et poinsettia.
- Dyno-Mite** (pyridaben) :
Peut modifier la coloration des fleurs de violette et de pétunia (White Madness).
- Endall** (acides gras et pyrèthrine):
Jeunes plantules de cannas et de violette et fleurs de muflier.
- Enstar II** (s-kinoprene) :
Fougère, rosier, et schefflera. Attention à la phytotoxicité sur les fleurs.



- 11. Kelthane** (dicofol) :
Toutes les espèces d'impatiens.
- 12. Malathion** (malathion) :
Fougère, pétunia, crassula, hibiscus, impatiens, orchidée, violette africaine, gloxinia, bégonia Rieger, oeillet et plusieurs variétés de rosiers.
- 13. Manzate** (mancozèbe) :
Toxicité en manganèse sur géranium et tagètes (« marigold »).
- 14. Nicotine** (nicotine) :
Lys et chrysanthème. Ne pas appliquer sur les fleurs épanouies de géranium, mufler et violette africaine.
- 15. Nova** (myclobutanil) :
Effet de régulateur de croissance (plants courts, plus verts et réduction de la floraison); évitez de l'appliquer à répétition et sur des plantes à croissance lente (ex. : Dianthus boutures Dancing Queen).
- 16. Orthene** (acéphate) :
Poinsettia, gloxinia, plusieurs variétés de géranium et de chrysanthèmes (Davis, Tara, Cream Tara, Yellow Tara, Indio).
- 17. Phyton 27** (base de cuivre) :
À forte dose, peut endommager le poinsettia (décoloration des bractées), l'exacum et l'impatiens de Nouvelle-Guinée (brûlure des fleurs).
- 18. * Rovral** (iprodione) :
Généralement considéré comme très sécuritaire sauf sur jeunes plantules de pétunia, et d'impatiens. Il peut endommager le *Spathiphyllum*, les feuilles de Bégonia tubéreux et les fleurs de violette africaine.
- 19. Savon Safers** (acide gras) :
Poinsettia, gardenia, azalée, bégonia, fuchsia, impatiens, capucine, fougère et pois de senteur. Dommages fréquents après plus de 3 applications rapprochées. Pour éviter les accumulations de savons, lavez le feuillage 30 minutes après l'application alors que le produit a eu le temps d'agir. Ne pas appliquer au soleil.
- 20. Thiodan** (endosulfan) :
Plusieurs variétés de géraniums, cinéraire, gardenia, gloxinia, poinsettia (ne pas en appliquer après le 1^{er} octobre), violette africaine, pothos et boutures de chrysanthèmes 1 mois suivant la plantation. Si les géraniums sont bien arrosés et non stressés, les risques de dégâts sont très faibles. La formulation liquide (EC) peut brûler les fleurs de l'Impatiens de Nouvelle-Guinée et du géranium.
- 21. Trumpet** (bendiocarbe) :
Coléus, épicea et gloxinia. Appliquer foliaire ou uniquement un arrosage léger en surface du sol.
- 22. Trounce**
Capucine, fougères fines, impatiens, pois de senteur, poinsettia et schizanthus. Ne pas appliquer au soleil.
- 23. Truban** (etridiazole) :
Ne pas mélanger avec aucun autre pesticide ni engrais tel que spécifié sur l'étiquette. Au risque de retarder l'enracinement des plants fraîchement repiqués, appliquer la petite dose sur une petite plante et la plus grosse dose sur une plus grosse plante.



**PROCUREZ-VOUS LE GUIDE DE PROTECTION DES PLANTES ORNEMENTALES DE SERRES 2003
pour obtenir plus d'information sur l'usage des régulateurs de croissance.**

Le guide est disponible au CRAAQ :

Coût : 18 \$ (taxes incluses)

Site Internet : www.craaq.qc.ca

Texte rédigé par :

Michel Senécal, agronome, Centre de services de Laval, MAPAQ

Collaborations :

Liette Lambert, agronome, MAPAQ St-Rémi

Jocelyne Lessard, agronome, Club de Production 07

Michel Delorme, agronome, IQDHO

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES

LIETTE LAMBERT, agronome

Avertisseuse

Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ

118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Téléphone : (450) 454-2210, poste 224 - Télécopieur : (450) 454-7959

Courriel : liette.lambert@agr.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**

Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – cultures en serres – 27 février 2004

